PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire enregistrée tenue le mardi 31 mars 2015 à compter de 19:00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Jacklyn Estrada Rodriguez et Chantal Denis tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• Constat de l'avis de convocation, du quorum, ouverture de la séance

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

Le quorum est constaté. Le Maire rappelle que la séance est enregistrée et il ouvre celle-ci à 19 h 24 pour traiter du seul sujet suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
- 2. Entériner une décision en rapport à la Gestion de la Municipalité
- 3. Période de questions
- 4. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2015-03-063

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION 2015-03-064

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la décision en rapport à la gestion de la Municipalité prise par le Maire, Denis Campeau, le 27 mars 2015 et pour laquelle les membres du Conseil avaient été consultés au préalable.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune personne du public n'est présente dans la salle.

RÉSOLUTION 2015-03-065

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion proposée par monsieur Pierre Lauzon, appuyée par madame Chantal Denis, la séance est levée à 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Denis Campeau,

Maire

Joscelyne Charbonneau

Secrétaire-trésorière et directrice générale
Par intérim